REÇU EN PREFECTURE
le 11/06/2024
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20240611-DM24116_CP-

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

Direction de la Commande Publique
Réf. SC/PA/LC/MB
Marché N° : 24011,1

24/116

DÉCISION DU MAIRE

Prestations de service de nettoyage des bâtiments municipaux de la commune de Montgeron
Lot 2 : Nettoyage des vitreries des bâtiments municipaux

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2124-1,

Vu la délibération n° 24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n° 6 par lequel Madame le Maire a délégation pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offre en date du 3 mai 2024,

Considérant la nécessité de passer un contrat pour des prestations de service de nettoyage des bâtiments municipaux de la commune de Montgeron,

Considérant qu'en respect des obligations de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique, le marché a été passé en lots séparés, définis comme suit :

- Lot 1 : Nettoyage des bâtiments municipaux
- Lot 2 : Lot 2 Nettoyage des vitreries des bâtiments municipaux

Considérant que la mise en concurrence a été réalisée selon les dispositions de l'article R2131-16 1° du Code de la commande publique, via la publication d'un avis de marché au sein de la plateforme achatpublic.com, de la plateforme E-marchespublics.com, du Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et du Journal officiel de l'Union européenne (JOUE),

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, fixée au 29 février 2024 à 15h00, il a été constaté la réception de sept (7) plis pour le lot 2,

Considérant qu'après ouverture et analyse des offres présentées pour le lot 2, l'offre du candidat **LSR PROPRETE – LES SAVOYARDS REUNIS** a été jugée comme étant économiquement la plus avantageuse, au regard des critères de jugement des offres,

REÇU EN PREFECTURE
le 11/06/2024
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20240611-DM24116_CP-

D E C I D E

Article 1 : De signer avec le candidat **LSR PROPRETE – LES SAVOYARDS REUNIS** un contrat de prestations de service de nettoyage des bâtiments municipaux de la commune de Montgeron, lot 2 : Nettoyage des vitreries des bâtiments municipaux.

Article 2 : Le contrat prend effet à compter de sa date de notification officielle (*date du retrait du recommandé électronique, sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com, faisant foi*), pour une durée d'un an ferme. Il est reconductible de manière expresse par période de 12 mois sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans.

Article 3 : Les dépenses engagées dans le cadre de ce contrat seront imputées sur le budget de la commune et décomposé de la manière suivante :

- **Prix (P1) pour un montant global et forfaitaire annuel de :** 20 492,39€ H.T, soit 24 590,87€ T.T.C,
- **Prix (P2) pour un montant maximum annuel de commande :** 40 000€ H.T, soit 48 000€ T.T.C

Article 4 : Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 11 JUIN 2024

Sylvie CARILLON,

Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

MAIRIE DE MONTGERON
ESSONNE

Publication sous forme électronique sur https://www.montgeron.fr/